



**Procès-verbal  
de la séance du Conseil municipal  
du 24 septembre 2009**

Le Conseil municipal de la Commune de BROU s'est réuni en séance ordinaire à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Philippe MASSON, maire.

**Présents** : M. MASSON maire, M. KIBLOFF 1<sup>er</sup> adjoint, Mme SARRAZIN 2<sup>ème</sup> adjointe, M. CAILLARD 3<sup>ème</sup> adjoint, M. COTTEREAU 4<sup>ème</sup> adjoint, Mme THIRARD 5<sup>ème</sup> adjointe, M. PELLETIER 6<sup>ème</sup> adjoint, Mme SALIN 7<sup>ème</sup> adjointe, Mme RICHE 8<sup>ème</sup> adjointe, M. BERNARD, Mme GASSELIN, M. RESTEGUE, Mme LESIEUR, M. POYAT, M. GENTY, M. GRANGER, M. MONACO, Mme HUET-CAILLARD, M. DEBAT, Mme GROSCLAUDE, M. LALLET.

**Absents représentés** : Mme PILON (pouvoir à M. COTTEREAU), Mme PLU (pouvoir à M. KIBLOFF), Mme VOUZELAUD (pouvoir à Mme RICHE), Melle WALUSINSKI (pouvoir à M. MASSON), M. BLONDEAU (pouvoir à M. LALLET).

**Absente non représentée** : Mme FOUSSARD.

**Secrétaire de séance** : M. DEBAT.

Le procès-verbal du 17 juin 2009 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le maire demande la possibilité de rajouter à l'ordre du jour un point relatif à : une demande de subvention exceptionnelle (E.H.P.A.D. – Maison de retraite) et à une demande de subvention complémentaire (C.I.D.F.F.).

**I - Budget supplémentaire 2009**

Monsieur le maire, après avoir ouvert la séance, donne la parole à Monsieur KIBLOFF, adjoint aux finances, qui précise que le budget supplémentaire reprend les résultats de l'exercice 2008 votés par le Conseil lors de l'approbation du compte administratif 2008.

Quelques comptes de fonctionnement sont ajustés comme les honoraires ou l'article des subventions aux personnes, équilibré en recettes, pour autoriser le versement des aides liées au Pass Foncier sur le lotissement « Les jardins de Villoiseau ».

En investissement, en dehors de la reprise des résultats, le budget prévoit l'acquisition d'un ordinateur et ajuste les recettes compte tenu de l'absence de subventions DGE accordées par l'Etat sur le budget 2009.

Les propositions de la commission des finances sont détaillées à l'appui des documents remis aux membres du Conseil municipal et dont le détail est rappelé ci-dessous :

*Investissement*

Dépenses = 1.372.106 euros

▪ Reste à réaliser 2008 .....	1.159.700 euros
▪ Déficit 2007 reporté .....	211.075 euros
▪ Ordinateur vidéo protection .....	1.331 euros

Recettes = 1.372.106 €uros

▪ Reste à réaliser 2008 .....	1.076.998 €uros
▪ Excédent capitalisé .....	293.777 €uros
▪ Virement section de fonctionnement .....	150.000 €uros
▪ D G E non attribuée .....	- 127.282 €uros
▪ F D A i C non attribué .....	- 21.387 €uros

### *Fonctionnement*

Dépenses = 208.865 €uros

▪ Prélèvement pour dépenses d'investissement .....	150.000 €uros
▪ Honoraires .....	6.000 €uros
▪ Taxe foncière .....	6.000 €uros
▪ Titre annulé (loyer 2005 parc de loisirs) .....	14.865 €uros
▪ Agios lignes de trésorerie .....	2.000 €uros
▪ Subvention aux personnes .....	30.000 €uros

Recettes = 208.865 €uros

▪ Excédent 2008 reporté .....	28.865 €uros
▪ Produit de cession d'immobilisation (terrain Humbert) .....	150.000 €uros
▪ Autres participations .....	30.000 €uros

- ✓ Le budget supplémentaire 2009 de la Commune, après avis favorable de la commission des finances, est approuvé à la majorité des voix – abstentions de Mme GROSCLAUDE, M. LALLET et M. BLONDEAU par procuration.

## **II - Comptes administratifs et comptes de gestion 2008 du lotissement de la Gare - Troisième et quatrième tranche et affectation des résultats**

M. KIBLOFF poursuit l'ordre du jour par l'étude des comptes administratifs 2008 des dernières tranches du lotissement de la Gare qui se concluent sur un résultat nul pour la troisième tranche et sur un excédent de fonctionnement de : 268,23 €uros pour la quatrième tranche qui est affecté sur le compte de la Commune.

- ✓ Le Conseil municipal, sous la présidence de M. BERNARD, M. le maire ayant quitté la salle, après avis favorable de la commission des finances, approuve à la majorité des voix les comptes administratifs présentés, ainsi que les comptes de gestion qui y sont rattachés et l'affectation des résultats – abstentions de Mme GROSCLAUDE, M. LALLET et M. BLONDEAU par procuration.

## **III - Compte de dissolution 2008 du parc de loisirs**

Pour terminer le volet budgétaire de la présente séance, M. KIBLOFF enchaîne sur le compte de dissolution du parc de loisirs qu'il appartient au Conseil municipal d'approuver, après avis favorable de la commission des finances, pour mettre un terme à la gestion comptable du parc de loisirs par la Régie Autonome d'Exploitation.

Il précise que ces résultats ont déjà été repris en janvier 2009 sur le budget primitif 2009 de la Commune et en donne lecture selon le détail ci-après :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
<b>Recettes</b>			
Prévisions budgétaires totales	47.000,00 €uros	378.000,00 €uros	425.000,00 €uros
Titres de recettes émis	600,00 €uros	212.973,10 €uros	213.573,10 €uros
Réductions de titres	0,00 €uro	2.110,59 €uros	2.110,59 €uros
Recettes nettes	600,00 €uros	210.862,51 €uros	211.462,51 €uros

<b>Dépenses</b>			
Autorisations budgétaires totales	47.000,00 €uros	378.000,00 €uros	425.000,00 €uros
Mandats émis	20.232,93 €uros	87.506,95 €uros	107.739,88 €uros
Annulations de mandats	0,00 €uro	0,00 €uro	0,00 €uro
Dépenses nettes	20.232,93 €uros	87.506,95 €uros	107.739,88 €uros
<b>Résultat de l'exercice</b>			
Excédent		123.355,56 €uros	103.722,63 €uros
Déficit	19.632,93 €uros		

- ✓ Le compte de dissolution 2008 du parc de loisirs est approuvé à la majorité de voix – abstentions de Mme GROSCLAUDE, M. LALLET et M. BLONDEAU par procuration.

## **IV - Dossier de construction d'une nouvelle gendarmerie**

M. le maire reprend le cours de la séance pour aborder le projet de construction d'une nouvelle gendarmerie à BROU, sujet qui fût plusieurs fois abordé en Conseil municipal. Il informe l'assemblée municipale que plusieurs réunions ont été organisées avec les Communes du Canton, en présence de Mme la sous-préfète et du colonel Bruno ARVISET commandant le groupement de gendarmerie départementale d'Eure-et-Loir, pour essayer de trouver une solution financière équitable qui permettrait la prise en charge par toutes les Communes concernées par la protection de la gendarmerie de BROU, de la différence entre la redevance que la Commune de BROU verserait à l'emphytéote pour la conduite du projet et le loyer payé par la gendarmerie pour occuper les locaux.

Il précise qu'un accord de principe est intervenu entre les élus des Communes représentées pour convenir d'une convention (d'une durée égale au bail emphytéotique, soit trente ans) entre la Commune de BROU, porteuse du projet, et les autres Communes du Canton, l'hypothèse d'un syndicat étant refusée par plusieurs Communes. Les participants se sont engagés à consulter leurs Conseils municipaux sur les bases financières proposées suivantes, compte tenu d'un équilibre financier prévisionnel établi par les services de la mairie de BROU :

▫ Commune de BROU	=	participation de 7,50 €uros	par habitant / an
▫ Commune d'YEVRES	=	participation de 5,50 €uros	par habitant / an
▫ Autres Communes du Canton	=	participation de 3,50 €uros	par habitant / an

Un projet de convention reprenant les éléments ci-dessus fut rédigé par les services de la mairie de BROU et transmis à chacun des maires pour appuyer le projet. A l'issue des consultations des assemblées communales, les résultats sont les suivants :

- **Pour le projet de convention et accord sur la participation communale :**  
Bullou – Gohory – Mézières au Perche – Mottereau – Vieuvicq – Yèvres
- **Accord sur la convention et la participation communale, mais souhaitant l'aménagement d'un article de la convention :**  
Saint Avit les Guespières
- **Contre le projet de convention :**  
Dampierre sous Brou – Dangeau – Unverre

M. MASSON souhaite qu'au même titre que les autres Communes, la Commune de BROU, par le vote de son Conseil municipal, prenne position également sur le principe d'une convention entre les Communes du Canton et sur le montant de sa participation.

- ✓ Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'issue d'un échange de questions – réponses qui permet d'éclaircir la position de chacun, émet un avis favorable à l'unanimité sur le principe d'une convention entre les Communes du Canton, pour financer la construction d'une gendarmerie sur son territoire, dans le cadre de la loi LOPSI, et sur la participation de la Commune de BROU à hauteur de : 7,50 €uros par an et par habitant.

## **V - Renouvellement de la délégation de service public des marchés et foires**

M. le maire rappelle que la convention d'exploitation des marchés et foires de la Commune expire le 8 janvier 2010. Il propose au Conseil de se prononcer sur le principe d'une nouvelle délégation de service public pour trois ans, après avis favorable de la commission des foires et marchés réunie le 15 septembre 2009.

Il donne lecture du rapport de présentation dont chaque conseiller fût destinataire avec sa convocation et précise que le règlement des marchés pourra être modifié ultérieurement à l'occasion du renouvellement de la délégation de service public pour tenir compte d'éléments nouveaux ou de remarques recueillies lors des réunions de la commission paritaire.

- ✓ Avis favorable à l'unanimité du Conseil municipal pour le renouvellement de la délégation de service public des marchés et foires, et pour autoriser le maire à engager la procédure administrative réglementaire.

## **VI - Modification du plan d'occupation des sols**

M. MASSON informe les membres du Conseil municipal que le dossier de permis de construire des nouveaux locaux du centre de loisirs intercommunal déposé par la Communauté de Communes, a fait l'objet d'une proposition de refus des services instructeurs. En effet ce projet est implanté sur la Commune de BROU, à l'emplacement de l'actuel local du centre aéré, sur des terrains classés en zone ULI au plan d'occupation des sols de la Commune. Cette zone inondable au moment de la rédaction du plan d'urbanisme, présente des règles de construction très limitées qui n'autorisent pas la construction projetée.

Il propose au Conseil d'engager une démarche de modification du POS communal pour reconsidérer les limites de la zone ULI, hypothèse qui a reçu l'aval des services du Conseil général, de la Direction Départementale de l'Équipement et de l'ingénieur hydrologue compte tenu des travaux de profilage de la rivière, de son cours modifié et de l'extension de l'étang du parc de loisirs depuis l'étude du POS.

- ✓ Avis favorable à l'unanimité du Conseil municipal pour engager une modification du plan d'occupation des sols communal pour redéfinir les limites de la zone ULI.

## **VII - Mise en place du dispositif Pass Foncier sur la deuxième tranche du lotissement des Jardins de Villoseau**

M. le maire dresse le bilan de la commercialisation de la première tranche du lotissement des Jardins de Villoseau qui présente vingt quatre lots vendus ou réservés dont seize Pass Foncier, soit l'intégralité des dossiers de ce type ouvert par le Conseil municipal, correspondant à : 79 personnes dont 33 enfants ; 21 familles d'Eure-et-Loir dont 15 du Canton.

Ce système favorisant la mixité sociale et facilitant l'accès à la propriété notamment à de jeunes couples ou à des familles, il propose de prévoir vingt dossiers Pass Foncier sur la deuxième tranche composée de trente trois lots.

- ✓ Avis favorable à l'unanimité du Conseil municipal.

M. KIBLOFF souhaite savoir si le Conseil général accompagnera la Commune pour co-financer cette nouvelle série.

M. MASSON lui répond que le Conseil général s'est engagé à financer trente dossiers par Commune et par an dans la limite de cent cinquante dossiers par an sur le Département. Les seize dossiers broutains ont été votés en 2008 et retenus en 2009. Les vingt dossiers proposés le seront sur 2010.

## **VIII - Plan de prévention des risques technologiques de l'établissement Vouzelaud**

M. MASSON rappelle qu'un projet de plan de prévention des risques technologiques de l'établissement Vouzelaud a été prescrit (avis favorable du Conseil municipal du 27 juin 2008) et soumis aux personnes et organismes associés le 21 avril 2009, sans observations particulières.

Ce projet a également été présenté le 5 mai 2009 au comité local d'information et de concertation qui a émis un avis favorable.

La Commune de BROU est sollicitée à nouveau pour émettre, cette fois, son avis sur le projet lui-même qui n'a pas changé depuis sa prescription. En effet les terrains concernés sont tous propriétés de l'établissement Vouzelaud et situés en dehors de l'agglomération.

Une enquête publique viendra clore cette procédure.

✓ Avis favorable à l'unanimité moins une voix par procuration (Mme Vouzelaud).

## **IX - Acquisition d'un chemin piéton au lotissement de l'Aiguille ou convention**

M. le maire procède à l'exposé succinct de l'historique de ce sujet qui débute lors de l'aménagement du lotissement de l'Aiguille lorsqu'un cheminement piéton d'accès a été créé sur la parcelle qui fait l'angle entre la route des Moulins et la route de Chapelle-Royale.

Cette sente piétonne, goudronnée, abrite le départ des canalisations de gaz et d'électricité du lotissement. Or, à l'occasion de la vente de la parcelle le notaire s'est aperçu qu'aucune pièce officielle n'avait sanctionné l'acquisition par la Commune de cette portion d'une superficie de quarante deux mètres carrés.

Le nouveau propriétaire souhaite une régularisation de la situation, soit par voie d'acquisition, soit par voie de convention de servitude.

✓ Le Conseil municipal, à l'unanimité, mandate le maire pour régler ce point au mieux des intérêts de la Commune.

## **X - Délibération relative aux autorisations exceptionnelles d'absences du personnel**

M. le maire informe le Conseil qu'en application de l'article 59 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le Conseil municipal doit définir pour le personnel communal et après avis du comité technique paritaire la liste des événements ouvrant droit à autorisations exceptionnelles d'absence et leurs durées.

✓ Après avoir pris connaissance des propositions du C T P inter collectivités du 25 juin 2009, le Conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable sur leur application au personnel communal de la mairie.

## **XI - Personnel communal – fin de convention avec la Communauté de Communes**

M. MASSON rappelle que deux employées de la Communauté de Communes sont mises à disposition de la Commune de BROU, par convention, pour des missions liées à des activités non transférées qu'elles exerçaient avant la création de la Communauté de Communes.

M. le maire propose de mettre fin à ces deux conventions : à compter du 10 novembre 2009 pour Mme SURCIN qui part en retraite à cette date et du 1<sup>er</sup> novembre 2009 pour Mme GOUIN dont les activités sont difficilement superposables entre les deux collectivités.

✓ Avis favorable à l'unanimité.

M. RESTEGUE, conseiller municipal, président de la Communauté de Communes, précise que le Conseil communautaire a délibéré favorablement sur ce sujet le 16 septembre 2009.

## **XII - Nomination d'un correspondant « sécurité routière »**

M. MASSON indique que suite à la mise en place d'un réseau d'élus « correspondants sécurité routière » dans le cadre des mesures consistant à renforcer l'action et le partenariat, notamment entre l'Etat et les collectivités territoriales, afin de développer une politique cohérente en matière de sécurité routière, l'Association des Maires souhaite mobiliser les élus afin de nommer des « correspondants sécurité routière ».

Afin de répondre à ce souhait, le Conseil municipal décide de nommer M. PELLETIER Jean-Michel en qualité de « correspondant sécurité routière ».

## **XIII - Décisions prises par le maire dans le cadre de sa délégation générale de compétences**

M. le maire informe les membres du Conseil municipal que dans le cadre de la délégation générale de compétences qui lui a été accordée, il s'apprête à prendre les décisions suivantes :

- Conclusion du contrat de prêt prévu au budget supplémentaire 2008 pour 350.000 Euros
- Signature de prolongation de baux de location avec Mme ADRIEN, psychothérapeute et Via Formation.

Il tiendra les élus informés lors du prochain Conseil municipal.

## **XIV - Subventions exceptionnelles**

M. le maire expose aux membres du Conseil que l'animation au sein de l'établissement E.H.P.A.D. – Maison de retraite de Brou se met en place progressivement.

A ce titre, la directrice sollicite l'attribution d'une subvention exceptionnelle au bénéfice de l'association A.L.P.A.P. (Association pour les Loisirs des Personnes Agées et du Personnel de l'Hôpital – Maison de Retraite), destinée à réaliser l'achat des denrées alimentaires, autres produits et ustensiles de cuisine, nécessaires pour mener à bien un projet de mise en place d'un atelier « cuisine » pour les résidents.

D'autre part, il rappelle que depuis quelques années, le Centre d'information sur les Droits des Femmes et des Familles d'Eure-et-Loir propose une permanence mensuelle à Brou, grâce à la participation financière de la Commune sous la forme d'une subvention.

Afin de pouvoir poursuivre sa permanence et de répondre à la demande du public et des partenaires, le CIDFF sollicite une subvention complémentaire pour couvrir les frais inhérents à la tenue de cette permanence sur une année.

- ✓ Le Conseil municipal, après avis de la commission des finances, décide d'attribuer à l'association A.L.P.A.P. une subvention exceptionnelle de : 500 euros pour aider à la création d'un atelier cuisine au sein de l'E.H.P.A.D. et au CIDFF une subvention complémentaire d'un montant de : 400 euros au titre de l'année 2009.

## INFORMATIONS DIVERSES

### ✂ Monsieur le maire :

- informe l'assemblée :

- de remerciements reçus, suite au versement d'une subvention communale, des associations : A B C D – V M E H – La Souris de Brou – Les Amis des Jumelages du Canton de Brou – Familles Rurales ...
- d'un courrier de remerciement reçu de la section football de l'Etoile de Brou pour la reconstruction de leur club house au stade municipal – route de Mottereau.
- d'un courrier de remerciement de la commission régionale d'orientation subaquatique pour la mise à disposition du plan d'eau du parc de loisirs les 5 et 6 septembre 2009, à l'occasion du déroulement du championnat régional centre d'orientation subaquatique.
- de l'attribution à la Commune d'une subvention par la Commission Permanente du Conseil régional, lors de sa séance du 10 juillet 2009, d'un montant de : 26.885 euros pour la construction d'un plateau multisports qui sera situé rue de l'Abreuvoir derrière l'école « Jules Verne ».
- d'un courrier de Monsieur BILLARD – Sénateur-Maire de Bonneval – portant sur la réalisation d'un rapport sur la nécessité de créer un « ministère de la ruralité » : création et attributions de ce ministère.
- d'un courrier de la S.a. Habitat Eure-et-Loir faisant part de l'accord du Conseil d'administration, suite à la délibération du Conseil municipal du 17 juin 2009, pour l'acquisition du terrain nu au prix net de 150.000 euros, pour la réalisation du projet de construction de logements locatifs au profit des seniors sur le terrain 27 rue de Châteaudun.
- d'un courrier de Monsieur PIGEARD Jacky relatif à la situation alarmante du niveau des cours d'eau.
- de l'organisation par :
  - l'association Les Amis du Cheval d'un défilé dans les rues le samedi 26 septembre 2009 à partir de 17 heures dans le cadre de la « fête du Cheval » qui se déroulera au club hippique le dimanche 27 septembre 2009
  - l'U.C.I.A. d'un salon autos / motos les samedi 26 et dimanche 27 septembre 2009.
  - la Mutualité Sociale Agricole et le Centre Communal d'Action Sociale d'une réunion sur le thème « bien vieillir » qui se tiendra le 29 septembre 2009 à la salle des fêtes de Brou.
  - le Club Philatélique de son 22<sup>ème</sup> salon de philatélie, cartophilie et numismatique le dimanche 4 octobre 2009.
  - le Club du Temps Libre d'un thé dansant le 14 octobre 2009 et d'un repas dansant le 22 novembre 2009.

### ✂ Monsieur KIBLOFF :

- donne connaissance d'un courrier de l'adjudant-chef PELEAU et du capitaine AUGUSTE, chef du centre de secours de Brou portant sur la sécurité de l'entrée de la zone d'activités de Villoseau et de la nécessité d'aménagements de voirie et passages piétons plus sécurisés.

Monsieur MASSON précise que la mairie étudie la possibilité d'équiper le carrefour d'accès au parc d'activités d'une signalisation de sécurité en attendant la construction d'un rond point en partenariat avec le Conseil général et la Communauté de Communes.

De plus, il souhaite que la commission « sécurité », vice présidée par M. PELLETIER, se réunisse régulièrement en compagnie des responsables locaux de la sécurité.

## TOUR DE TABLE

- **Monsieur MASSON** évoque les soucis rencontrés lors de l'organisation des « journées du patrimoine ». En effet les sites broutains choisis et mentionnés sur le dépliant distribué à la population par la Communauté de Communes ne correspondent pas aux sites que la Commune de BROU avait sélectionnés par courrier envoyé en temps et en heure à cette entité, ce qui est regrettable.  
**Monsieur RESTEGUE** lui indique qu'il est conscient du problème.
- **Monsieur LALLET** demande si le passage surélevé devant le passage « Au fil de l'eau » rue de l'Hôtel de Ville ne pourrait pas être adouci.  
**Monsieur MASSON** lui répond que ce passage, certes un peu abrupte d'un côté, est parfaitement réglementaire et bien signalé.
- **Madame SARRAZIN** donne les dates des prochains repas des Aînés : dimanche 8 novembre et dimanche 13 décembre et sollicite les bonnes volontés pour aider à leurs bons déroulements.
- **Monsieur PELLETIER** aborde le problème des ragondins en bordure de rivière.
- **Monsieur LALLET** souhaite savoir si les nouveaux jeux de la base de loisirs seront accessibles aux promeneurs cet hiver.  
**Monsieur MASSON** l'informe que cette question doit être abordée en commission communale du parc de loisirs le 15 octobre prochain.
- **Monsieur LALLET** aborde le problème de la fontaine de la place du Dauphin qui ne fonctionne plus.  
**Monsieur MASSON** explique que cette interruption est liée à des problèmes d'infiltration d'eau dans la cave du pâtissier. L'architecte et l'entreprise responsable des travaux en recherchent la cause.
- **Monsieur LALLET** propose d'emprunter le sonomètre de la mairie de BONNEVAL.  
**Monsieur MASSON** indique que cet emprunt est envisageable.
- **Madame LESIEUR** signale un fil de téléphone cassé et se trouvant sur le trottoir avenue Pont Mousson.
- **Monsieur RESTEGUE** donne des précisions sur les travaux de rénovation engagés à l'école de musique qui doivent se terminer à la fin de l'année.
- **Madame GASSELIN** revient sur le stationnement sauvage rue Robinson le mercredi matin.
- **Madame SALIN** rappelle la journée organisée à l'Assemblée Nationale le mardi 3 novembre, ouverte aux élus broutains de tout âge, qui sera complétée d'une visite aux Invalides.
- **Monsieur CAILLARD** invite les Conseillers municipaux à réfléchir sur le nom à donner aux rues du lotissement « Les jardins de Villoiseau ».

---

Fin de séance : 23 heures 20